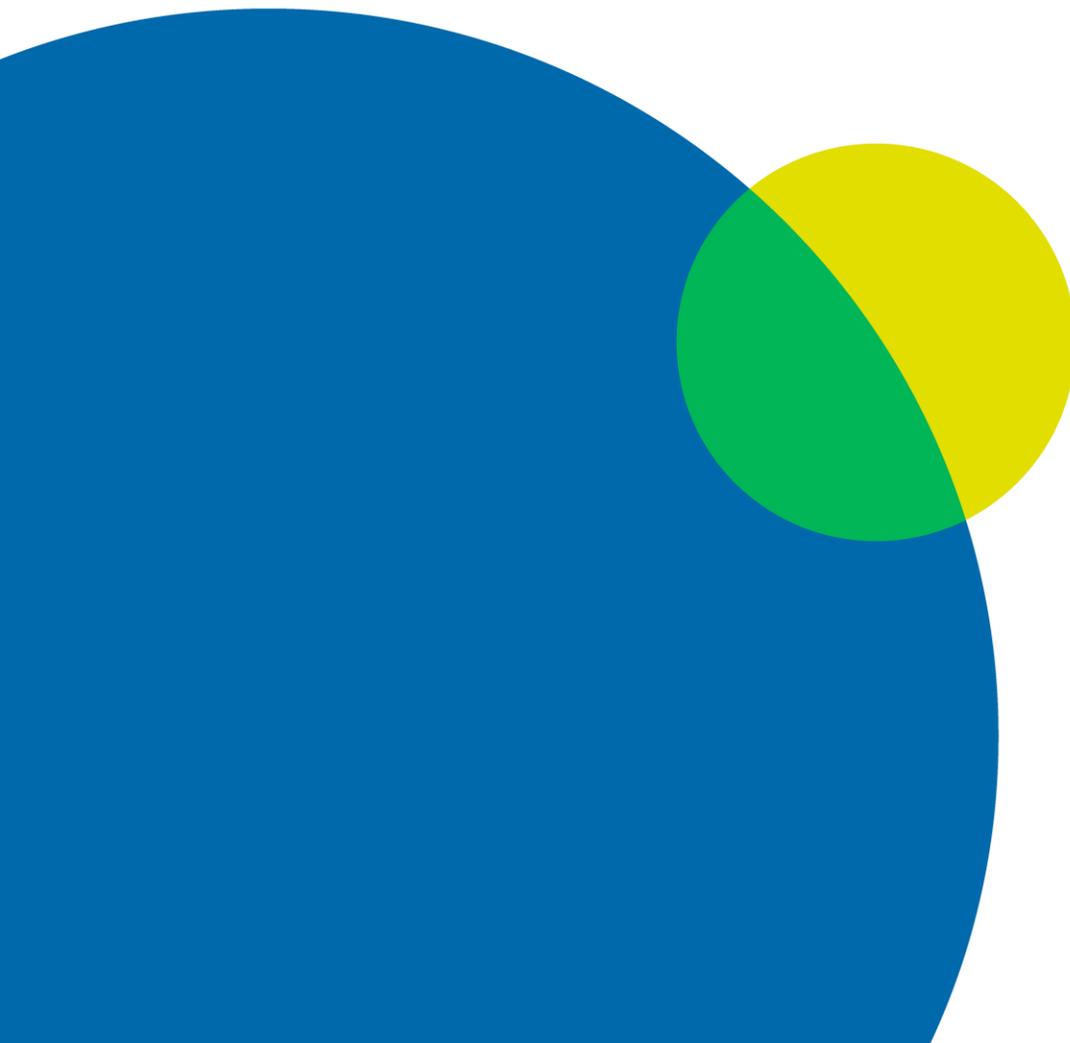


Vous venez de vous installer, bienvenue à la CAVP !

Webinaire d'information

29 juin 2022



Au sommaire

1. Connaissez-vous votre Caisse de retraite ?
2. Comment construirez-vous votre retraite ?
3. Quelles sont vos prochaines échéances et démarches ?
4. Comment rester en lien avec la CAVP ?

1

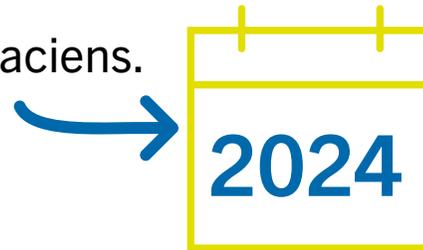
LA CAVP, VOTRE CAISSE DE RETRAITE

UNE CAISSE PROFESSIONNELLE ET AUTONOME

” *La CAVP est la Caisse de retraite obligatoire de tous les pharmaciens libéraux, officinaux et biologistes.*



- ➔ Créée en 1948 au sein de l'Organisation autonome d'assurance vieillesse des professions libérales.
- ➔ Administrée par 20 pharmaciens élus par tous les pharmaciens.
- ➔ Placée sous le contrôle et la tutelle de l'État.



**Ancrage
professionnel**



**Mandat
électif**



Légitimité + Responsabilité

20 ADMINISTRATEURS PROCHES DE VOUS

14 administrateurs

Représentant les cotisants officinaux et volontaires
2 par région



+



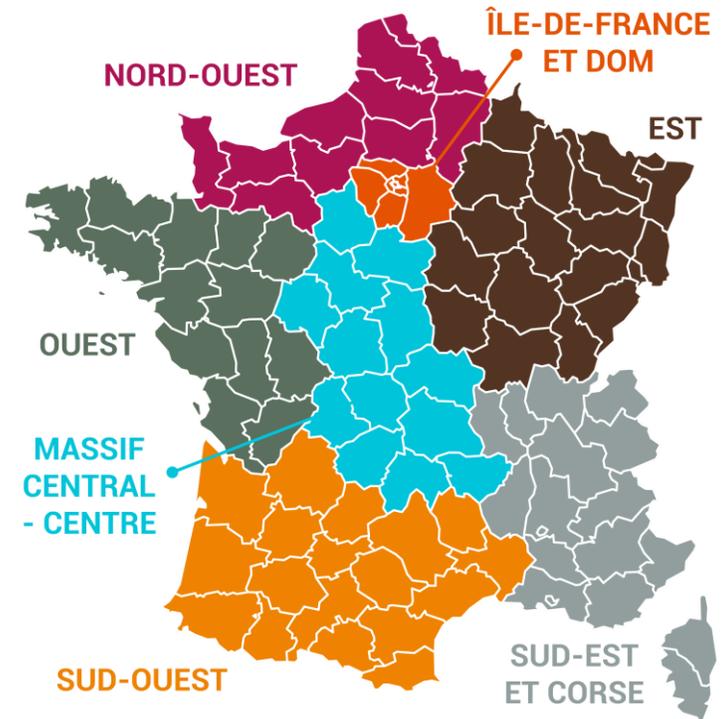
**2 retraités
allocataires**



2 biologistes



**2 administrateurs
élus par le CNOP**



UN MODÈLE DE RETRAITE REPOSANT SUR 2 PILIERS; SINGULARITÉ FRANÇAISE



Les pharmaciens libéraux sont les seuls en France à détenir un régime de retraite obligatoire conjuguant répartition et capitalisation collective depuis 1962.



The diagram consists of two vertical pillars. The left pillar is blue and the right pillar is orange. Each pillar is composed of a smaller square on top and a larger square on the bottom. A yellow plus sign is positioned between the two pillars. The text 'RÉPARTITION' is centered between the top and bottom blue squares, and 'CAPITALISATION COLLECTIVE' is centered between the top and bottom orange squares.

RÉPARTITION



**CAPITALISATION
COLLECTIVE**

2

CONSTRUIRE VOTRE RETRAITE

DES COTISATIONS DANS PLUSIEURS RÉGIMES

1

RÉGIME VIEILLESSE DE BASE

Cotisation proportionnelle au revenu,
sur 2 tranches

2

RÉGIME COMPLÉMENTAIRE RÉPARTITION

Cotisation forfaitaire unique

3

RÉGIME COMPLÉMENTAIRE CAPITALISATION

Cotisation forfaitaire déterminée selon le revenu

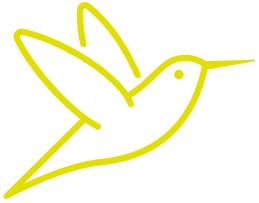
RÉGIME DES PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES DE VIEILLESSE (BIOLOGISTES)

Cotisation forfaitaire + cotisation proportionnelle
financées en partie par l'Assurance maladie



ASSOCIÉS DE SEL : en minorant votre revenu d'exercice, vous minorerez votre future retraite.

DES COTISATIONS OBLIGATOIRES ET INTÉGRALEMENT DÉDUCTIBLES



- ➔ Déduction **sociale** intégrale (hors CSG et CRDS) des **cotisations** et des **rachats**.
- ➔ Déduction **fiscale** intégrale des **cotisations** et des **rachats**.

3

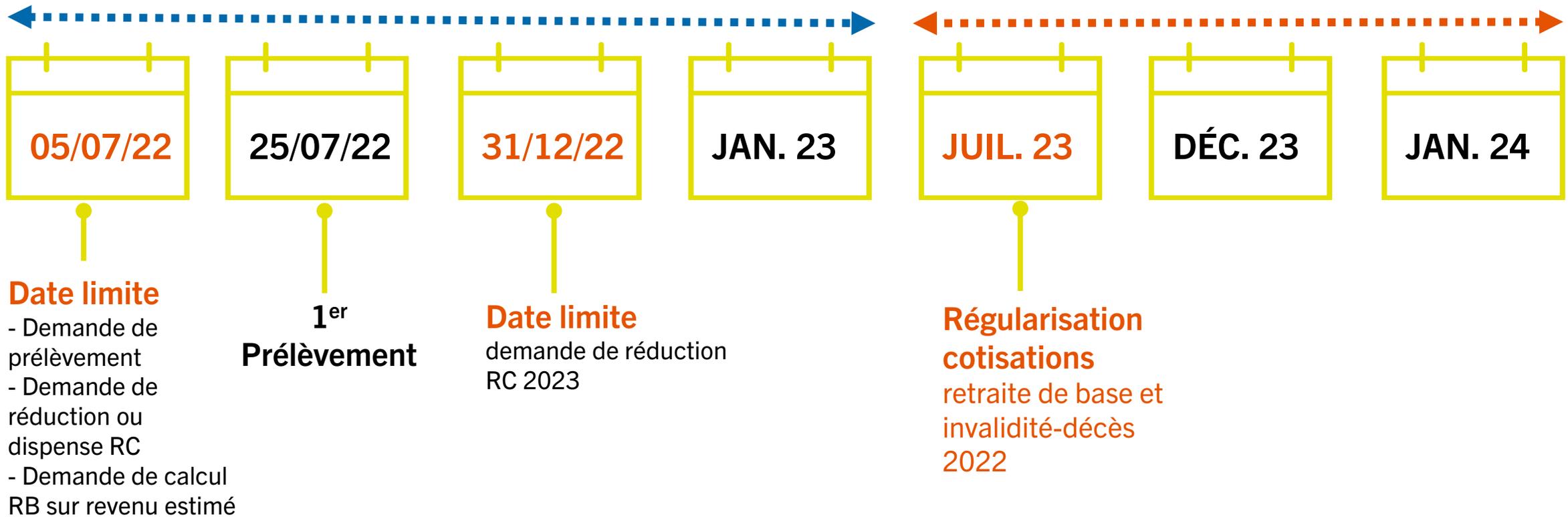
VOS PROCHAINES ÉCHÉANCES & DÉMARCHES

AU CALENDRIER

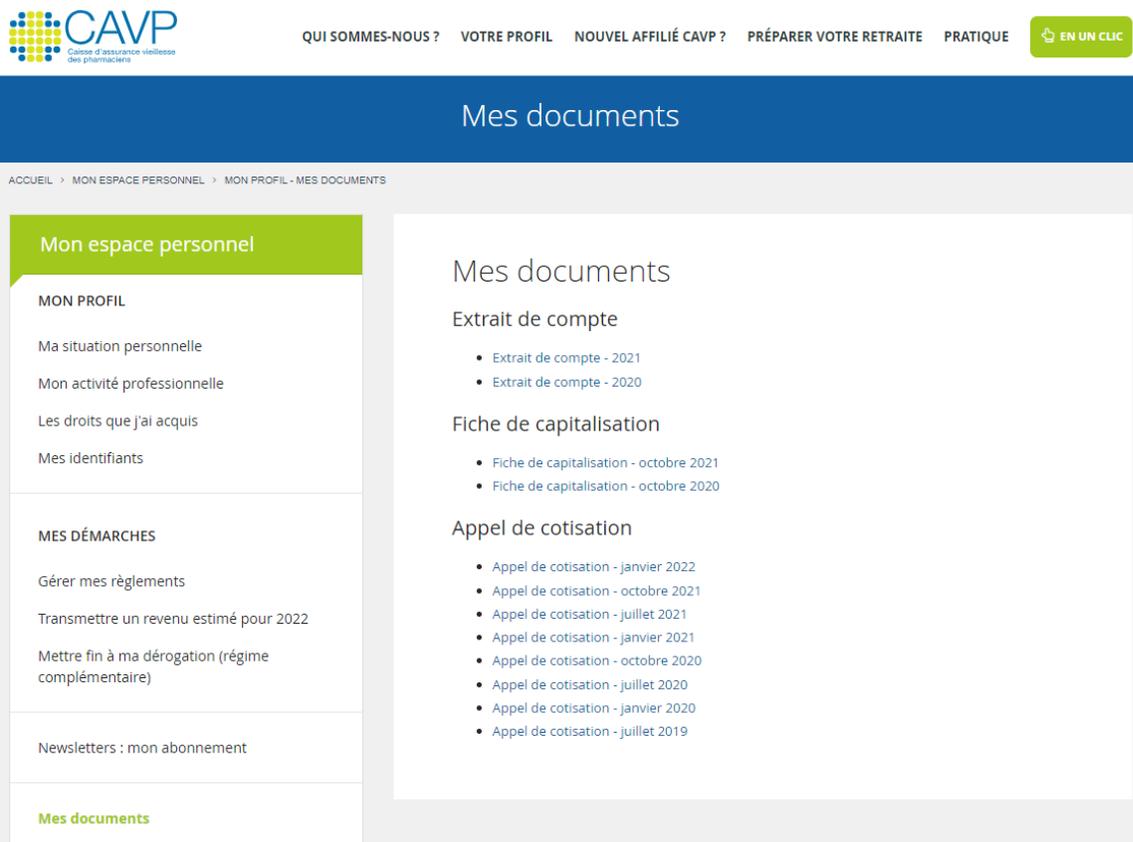


Exonération d'office : cotisations retraite de base et invalidité-décès
Sur demande : dispense ou réduction de la cotisation complémentaire
À régler dans tous les cas : cotisation PCV pour les biologistes

Prélèvement de toutes les cotisations



PAYER PAR CHÈQUE APRÈS LE 5/07



The screenshot shows the CAVP website interface. At the top left is the CAVP logo (Caisse d'assurance vieillesse des pharmaciens). The navigation menu includes: QUI SOMMES-NOUS?, VOTRE PROFIL, NOUVEL AFFILIÉ CAVP?, PRÉPARER VOTRE RETRAITE, PRATIQUE, and a green button labeled 'EN UN CLIC'. The main header is 'Mes documents'. Below it, a breadcrumb trail reads: ACCUEIL > MON ESPACE PERSONNEL > MON PROFIL - MES DOCUMENTS. The left sidebar has a green header 'Mon espace personnel' and contains sections: 'MON PROFIL' (with links for Ma situation personnelle, Mon activité professionnelle, Les droits que j'ai acquis, Mes identifiants), 'MES DÉMARCHES' (with links for Gérer mes règlements, Transmettre un revenu estimé pour 2022, Mettre fin à ma dérogation (régime complémentaire)), and 'Newsletters : mon abonnement'. The main content area is titled 'Mes documents' and lists three categories: 'Extrait de compte' (with links for 2021 and 2020), 'Fiche de capitalisation' (with links for octobre 2021 and octobre 2020), and 'Appel de cotisation' (with links for janvier 2022, octobre 2021, juillet 2021, janvier 2021, octobre 2020, juillet 2020, janvier 2020, and juillet 2019).



Si vous avez dépassé l'échéance du 5 juillet pour autoriser le prélèvement de vos cotisations, vous devrez exceptionnellement les payer par chèque : nous vous adresserons un mail pour vous informer que votre appel de paiement est déposé sur votre compte personnel.

VOUS NE RECEVREZ AUCUN DOCUMENT PAR VOIE POSTALE.



COMBIEN DEVEZ-VOUS PAYER ?



	2022 2 nd semestre	2023 Année + RID + RVB en juillet
VOUS VERSEZ VOTRE COTISATION COMPLÉMENTAIRE ENTIÈREMENT	4 312 €	9 411 €
VOUS DEMANDEZ UNE RÉDUCTION (75 %) RC	1 078 €	2 943 €
VOUS DEMANDEZ UNE DISPENSE RC	0 €	1 865 €

R 2022 > 41 136 € ?
+ régularisation
RID + RVB 2022
en juillet



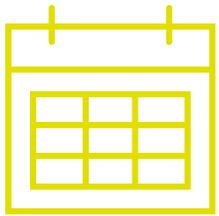
Si R = 80 000 €
+/- 4 000 €

Hypothèses : taux de cotisations 2022, vous ne cotisez pas sur un revenu estimé pour le régime de base.

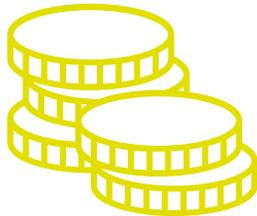
QUE FAIRE EN CAS DE DIFFICULTÉ ?



*La CAVP est une Caisse de retraite confraternelle :
contactez-nous le plus tôt possible pour trouver des solutions !*



Prendre rendez-vous pour faire un point de situation à Paris, au téléphone ou en visio-conférence.



Demander un plan de paiement.



Demander une remise de majoration de retard.



Demander un secours à la Commission des activités sociales.

**Au téléphone,
du lundi au vendredi
de 9h à 12h30
et de 13h30 à 17h.**

4

RESTONS CONNECTÉS

SUR WWW.CAVP.FR...

Vous n'êtes actuellement pas connecté(e). [SE CONNECTER](#) Rechercher...

CAVP Caisse d'assurance vieillesse des pharmaciens

[QUI SOMMES-NOUS ?](#) [VOTRE PROFIL](#) [NOUVEL AFFILIÉ CAVP ?](#) [PRÉPARER VOTRE RETRAITE](#) [PRATIQUE](#) [EN UN CLIC](#)

RENCONTRES DE LA CAVP 2022 [CLIQUEZ ICI](#)

« Retraites : ouvrons la voie de la capitalisation collective pour un financement durable et un soutien à l'économie nationale »
Visionnez en replay toutes les interventions

FONDS INTERPHARMACIENS [CLIQUEZ ICI](#)

ACTUALITÉS [TOUTES LES ACTUS](#)

09 MAI 2022
Avis de versement d'avril 2022 : le document est disponible sur votre espace personnel
Vous pouvez consulter votre *Avis de versement d'avril 2022* depuis votre espace personnel sécurisé, rubrique « Mes documents ».

[EN SAVOIR PLUS](#)

EN UN CLIC

- ACTIVER MON COMPTE PERSONNEL
- MON ESPACE PERSONNEL
- PRENDRE UN RENDEZ-VOUS EN LIGNE AVEC UN CONSEILLER
- DEMANDER MA RETRAITE OU MA RETRAITE DE RÉVERSION EN LIGNE
- SIMULER MA RETRAITE DE CAPITALISATION CAVP
- UTILISER LE FORMULAIRE DE CONTACT

- Des actualités
- Les éditoriaux du Président
- Des dossiers spéciaux
- Un dossier d'actualité sur la réforme des retraites
- Les publications de la CAVP
- Et des contenus mis à jour régulièrement

...TOUTE LA DOCUMENTATION

PHARMACIEN LIBÉRAL
La prévoyance et l'assurance retraite
en début d'exercice

MÉMENTO 2022



Votre Caisse de retraite a conçu ce document pour vous aider à comprendre le fonctionnement de vos régimes de prévoyance et d'assurance retraite et vous guider dans vos premières démarches.
L'édition 2022 tient compte des éléments en vigueur au moment de sa publication.

CAVP
Caisse d'assurance vieillesse
des pharmaciens

CAVP
Caisse d'assurance vieillesse
des pharmaciens

NOTICE EXPLICATIVE

**Les cotisations
du pharmacien libéral en 2022**

PRÉVOYANCE
RÉGIME INVALIDITÉ-DÉCÈS

Votre cotisation annuelle est forfaitaire. Elle est égale à 618 € en 2022.

RETRAITE
RÉGIME VIEILLESSE DE BASE

Vos Appels de cotisations en 2022

En janvier 2022
Votre Appel de cotisations comporte votre cotisation provisionnelle 2022 calculée sur votre revenu d'activité non salarié 2020.

En juillet 2022
Votre Appel de cotisations comportera :

- la régularisation définitive de votre cotisation 2021 sur votre revenu d'activité non salarié 2021,
- l'ajustement de votre cotisation provisionnelle du premier semestre 2022 en fonction de votre revenu d'activité non salarié 2021 (sauf si vous avez demandé à tenir compte d'un revenu estimé pour 2022),
- le recalcul de votre cotisation provisionnelle du second semestre 2022 en fonction de votre revenu d'activité non salarié 2021 (sauf si vous avez demandé à tenir compte d'un revenu estimé pour 2022),
- le montant de votre cotisation provisionnelle pour le premier semestre 2023 communiqué à titre indicatif.

Les taux de cotisation
Pour une affiliation durant quatre trimestres en 2022 :

- la cotisation de la tranche 1 est égale à 8,23 % du revenu compris entre 0 et 41 136 € (montant du PASS en 2022⁽¹⁾),
- la cotisation de la tranche 2 est égale à 1,87 % du revenu compris entre 0 et 205 680 € (cinq fois le montant du PASS en 2022).

Le revenu d'activité non salarié 2020 qui sert d'assiette à votre cotisation est rapporté à l'année entière en cas d'affiliation incomplète en 2020 et/ou réduit au prorata de votre durée d'affiliation en 2022 si vous cessez votre activité libérale en 2022 (dans ce cas, les tranches de votre revenu sur lesquelles est calculée votre cotisation provisionnelle sont également proratisées).

Si vous n'avez pas déclaré votre revenu d'activité non salarié en 2020, votre cotisation provisionnelle 2022 sera calculée sur l'assiette maximale : 205 680 €.

La cotisation versée au plafond de la tranche 1 permet d'acquies 525 points tandis que celle versée au plafond de la tranche 2 permet d'acquies 25 points.

CAVP
Caisse d'assurance vieillesse
des pharmaciens

JUIN 2021

EDITION

L'ANNUAIRE DES ADMINISTRATEURS

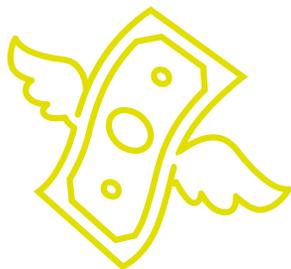


CAVP
Caisse d'assurance vieillesse
des pharmaciens

...DES WEBSERVICES ACCESSIBLES H24



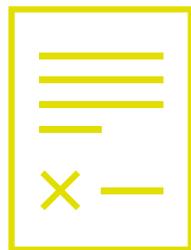
Nous contacter
pour toutes vos questions :
page d'accueil > [Utiliser le formulaire de contact](#)



Mettre en place le **prélèvement de vos cotisations** et changer vos références bancaires :
espace personnel > [Gérer mes règlements](#)



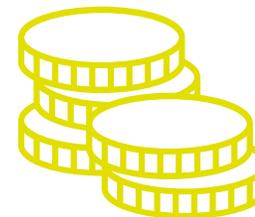
Mettre à jour **votre situation personnelle ou professionnelle** :
espace personnel > [Ma situation personnelle et Mon activité professionnelle](#)



Consulter et télécharger vos **documents CAVP** :
espace personnel :
espace personnel > [Mes documents](#)



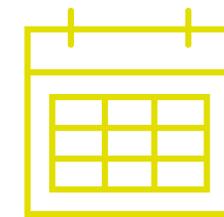
Demander des **réductions de cotisation** :
espace personnel > [Demande de réduction de ma cotisation \(RC\)](#) jusqu'au 30 avril; ensuite via le formulaire de contact



Demander de cotiser sur un **revenu estimé** :
espace personnel > [Transmettre un revenu estimé pour 2022](#)



Réaliser une **estimation de votre pension de retraite** :
espace personnel > [Simuler ma retraite de capitalisation CAVP](#)



Prendre rendez-vous avec nos conseillers retraite :
page d'accueil > [Prendre RDV en ligne avec un conseiller](#)

Le Fil d'actu de votre retraite

#11



Vos informations CAVP

QUELLE RETRAITE DEMAIN ?



Philippe Garbino
Président de la CAVP

Dans le contexte de la campagne présidentielle, et alors que la question des retraites reste entière, les décideurs politiques devront trouver des solutions pour en assurer durablement le financement.

Nous nous sommes associés aux médecins, aux dentistes et aux sages-femmes pour partager l'expérience réussie de notre modèle de gestion professionnelle et autonome qui fait ses preuves depuis près de 70 ans.

Ensemble, nous proposons des options concrètes pour un système de retraite adapté, juste et viable :

1. garantir à tous les Français une retraite de base équitable et solidaire,
2. compléter cette retraite par des régimes professionnels adaptés à la diversité des situations et des modes d'exercice,
3. laisser aux Français la liberté de prendre leur retraite à partir de 62 ans.

Avec nos partenaires, nous communiquerons ce projet auprès des équipes de campagne et des médias.

Pour ce qui nous concerne spécifiquement, pharmaciens libéraux, nous portons la responsabilité de faire connaître notre modèle singulier qui conjugue répartition et capitalisation collective : une solution innovante et éprouvée depuis 60 ans, qui nous permet de solvabiliser sur le long terme nos régimes dans un cadre démographique contraint (numerus clausus).

Notre modèle constitue de surcroît une source de richesse pour l'économie en ce qu'il finance directement les PME-ETI nationales à hauteur de 800 millions d'euros.

Pourquoi la France se prive-t-elle de recourir à la capitalisation collective pour garantir l'avenir des retraites de ses concitoyens ? Les principaux pays d'Europe du Nord ont compris son intérêt, puisque leurs systèmes intègrent depuis longtemps des régimes de capitalisation collective professionnels et solidaires. N'est-il pas temps d'ouvrir la voie ?

En plein accord avec nos confrères élus de Caisses de retraite de professions libérales de santé, nous diffuserons largement notre contribution et ferons valoir les vertus de notre modèle de retraite auprès des décideurs politiques.

Je vous invite à consulter les documents :

- [« Quelle retraite demain ? Les orientations et les options concrètes proposées par les élus de trois Caisses de retraite de professions libérales de santé »](#).
- [« Quelle retraite demain ? La contribution des pharmaciens libéraux : conjuguer répartition et capitalisation collective, une solution qui fait ses preuves depuis 60 ans »](#).

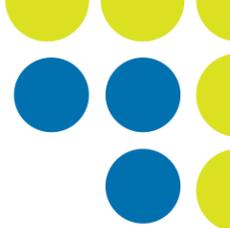
J'aurai l'occasion de vous en entretenir de vive voix à l'occasion de webinaires que nous organiserons prochainement.

Bien confraternellement.



GRÂCE À LA NEWSLETTER

- Les principales informations relayées au fil de l'eau dans « Le fil d'actu de votre retraite »



VIA LES RÉSEAUX SOCIAUX



Caisse d'Assurance Vieillesse des Pharmaciens @LaCAVP · 26 avr. ...

[#actu] 😊 Le régime de #retraite des #pharmaciens intègre une part de capitalisation depuis 60 ans. Aux Pays-Bas, ce principe est acté pour tout le monde depuis 1957. #ReformeRetraite @stefandevries



lesechos.fr

Retraites : la solution néerlandaise

En France, les candidats à la présidence de la République se focalisent sur l'âge de la retraite. Aux Pays-Bas, un système mixte d'assurance-...



Caisse d'assurance vieillesse des pharmaciens

132 abonnés

2 mois • 🔒

[#actu] 📌 Réforme des #retraites, la contribution spécifique des pharmaciens libéraux : conjuguer répartition et capitalisation collective.

À consulter ici 📌 <https://bit.ly/3vP86SA>

...voir plus

QUELLE
RETRAITE POUR
DEMAIN ?

#actu 



Abonnez-vous et rejoignez la communauté CAVP !



DES QUESTIONS ?